

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 08 juillet 2026 à 20 heures 00 minutes
Salle du conseil municipal

Quorum : 9

Présents :

Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe, Mme THEVENET Sandra, M. THEVENET Guillaume, Mme VABRE Mylène, M. VALENCOT Guillaume

Procuration(s) :

Mme MENEZO Valérie donne pouvoir à Mme GONIN Nadine, Mme ROSE Marilyne donne pouvoir à Mme THEVENET Sandra, M. PESNEL Fabrice donne pouvoir à Mme DIENNET Elise

Absent(s) :

M. DEVOY Laurent

Excusé(s) :

Mme MENEZO Valérie, M. PESNEL Fabrice, Mme ROSE Marilyne

Secrétaire de séance : Mme THEVENET Sandra

Président de séance : M. GARNIER Gilles

Avant de débiter l'ordre du jour Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'étude de faisabilité du changement de mode de chauffage du groupe scolaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

1 - Nomination d'un secrétaire de séance :

A l'unanimité Mme Sandra THEVENET a été nommée secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 juin 2026 :

Les membres du conseil municipal après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 se prononcent sur son adoption à l'unanimité.

3 - Comptes-rendus des structures intercommunales :

Les membres du conseil municipal sont informés des réunions de la communauté de Communes Dombes Saône Vallée qui ont eu lieu entre le 05 juin et le 08 juillet 2026.

4 - Compte-rendus des décisions du Maire en matière de commande publique :

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Défibrillateur pour stade de football	DUMONT SECURITE	2 044.40 €
Réparation jumper : antivol	GARAGE LUDWIG	1 315.40 €

5 - Comptes-rendus des décisions du Maire en matière d'urbanisme :

Les membres du conseil municipal sont informés des décisions prises en matière d'urbanisme durant les mois de juin à juillet 2026.

6 - Comptes-rendus des décisions du Maire prises en matière de droit de préemption urbain :

Les membres du conseil municipal sont informés des décisions du Maire prises en matière de droit de préemption urbain.

7 - Désignation d'un référent communal pour le plan intercommunal de sauvegarde :

Le Maire explique aux conseillers municipaux que les communes et les intercommunalités sont tenues d'avoir un plan de sauvegarde pour anticiper les risques, réagir efficacement, prioriser les actions et mobiliser les équipes municipales et intercommunales.

En effet, un dispositif de gestion de crise doit être mise en place en cas de besoin ou de demande des services préfectoraux.

La communauté de communes Dombes Saône Vallée a fait parvenir un courrier pour demander à chaque commune membre la désignation d'un référent communal pour la mise en place du plan intercommunal de sauvegarde.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigné Monsieur Pierre-Yves GIRARDOT comme référent communal pour le Plan Intercommunal de Sauvegarde.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Modification du tarif du repas de la cantine scolaire :

Vu la délibération du 14 novembre 2023 N°2023-36 D acceptant la municipalisation de la cantine scolaire,

Vu la délibération du 14 novembre 2023 N°2023-37 D fixant les tarifs de la cantine scolaire et les conditions de paiements de ce service,

Vu la délibération du 21 novembre 2024 N°2024/60 prévoyant une augmentation de 0.30 € par repas,

Considérant, qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle augmentation pour permettre l'équilibre financier de ce service,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter les repas de 0.30 € par repas pour équilibrer les comptes du service cantine,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur le Maire,

DECIDE :

- d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire de 0.30 € par repas comme indiqué dans le tableau ci-dessous
- Précise que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 01 septembre 2026.

Repas spéciaux pour enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI)	Repas standard	repas à thème	Majoration (non-respect des délais)
3.20 €	5.90 €	5.90 €	50 % de majoration

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Informations sur le recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027

La commune de SAVIGNEUX devra recruter des agents recenseurs pour les trois secteurs qui composent la commune. Une mise à jour des adresses des habitations sera faite également à l'automne pour préparer le recensement de 2027.

10 - Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'en raison des températures très hautes du mois de juin et début juillet, il faudrait envisager l'achat de ventilateurs pour les classes de l'école. L'éducation nationale nous a informés que des subventions étaient possibles pour les achats réalisés avant le 30 septembre 2026 dans la limite de 400 € par équipement.

Prochain conseil municipal : le jeudi 27 août 2026

11 - Demande de subvention auprès de l'ADEME pour étude de faisabilité de changement de chaudière de l'école primaire :

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que pour le changement des chaudières de l'école primaire la commune a fait appel à un cabinet spécialisé afin de réaliser une étude de faisabilité.

Le cabinet INGETEC de Bourg-en-Bresse a été retenu pour réaliser cette étude afin de remplacer les chaudières actuelles qui fonctionnent au gaz en chaudières à bois.

Sachant que le montant de cette étude s'élève à 3 600 € et qu'une subvention de l'ADEME pour un taux de 70 % peut être obtenue,

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de solliciter l'ADEME pour l'obtention d'une subvention sur l'étude faisabilité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
Sollicite une subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité de changement de chaudière pour l'école primaire.

Prend acte que le montant de la subvention est plafonné à 70 % du montant de l'étude soit 2 520 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,



